

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**EXRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALLEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation
23 juin 2020

Date d'affichage
13 juillet 2020

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Séance du 28 septembre 2020

Le lundi 28 septembre 2020 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Eric WAGON, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Virginie PUGLIESE, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Sulian RENAUD, Josette FRECHET, Laurent AUBRET, Semya WATBLED AJMI

Etaient excusé(e)s : Margaux HELQUE

Etaient absents : /

Secrétaire de séance : Louis QUAIRE

**ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DES RAMIERES :
nomination d'un représentant élu au collège des communes**

Le Maire rappelle les statuts de l'association gestionnaire de l'école de musique et la composition du Conseil d'administration composé de six membres élus parmi les adhérents et trois représentants du collège des communes.

Pour constituer le collège des communes, l'article 6 précise que : « Chaque commune adhérente désigne par délibération son représentant titulaire et un suppléant pour la représenter à l'assemblée générale, et le cas échéant au conseil d'administration de l'association. En l'absence de délibération, seul le Maire est habilité à représenter la commune ».

Il est ensuite précisé dans le même article que : « Le collège des communes se réunit une fois par an et désigne ses représentants au sein du Conseil d'administration comme suit : un représentant pour chacune des deux communes dont les subventions versées à l'association sont les plus importantes et un représentant pour l'ensemble des autres communes, élu par le collège ».

Le Conseil municipal, après exposé du Maire,

DESIGNE : M. Louis QUAIRE, représentant titulaire
Mme Jocelyne CASTON, représentante suppléante

Le Maire d'Allex, Gérard CROZIER

